

POLICE MUNICIPALE DE MARSEILLE



**POLICE
MUNICIPALE**
DE MARSEILLE

Pour plus d'infos :
recrutement-police@marseille.fr



VILLE DE
MARSEILLE



Ville de Marseille - Imprimerie municipale de Marseille - imprimé sur papier issu de forêts gérées durablement.

FICHE RH



PRÉSENTATION

Au sein de la Police Municipale, les brigades se sont spécialisées dans des domaines spécifiques pour répondre à une variété de besoins en matière de sécurité.

La Police Municipale est également sectorisée afin d'améliorer l'efficacité et la proximité de l'action policière en répartissant les forces sur les secteurs géographiques définis et en adaptant les moyens à chaque zone.

Nos brigades terrestres et maritimes interviennent dans des environnements distincts avec des missions adaptées aux particularités de chaque domaine.

UNE MULTITUDE DE BRIGADES

- Interventions de jour (brigades : tranquillité publique, VTT, scooters, motos, maritime, environnement, équestre, cynophile)
- Interventions de nuit : brigades de nuit et cynophile
- Soutien opérationnel: PC Radio et CSU (Centre de Supervision Urbain)
- Service Prévention Opérationnelle

PLURALITÉ DES MISSIONS

- Îlotage dans les quartiers de tous les arrondissements de Marseille
- Proximité axée sur la prévention, la présence sur le terrain
- Coordination avec d'autres services, capacité à collaborer efficacement avec d'autres acteurs locaux, services sociaux, établissement scolaires et autorités municipales
- Sécurisation de l'espace public et des bâtiments communaux (abords de l'Hôtel de Ville, mairies, écoles, hôpitaux...)
- Sécurisation des manifestations culturelles et sportives
- Opérations nocturnes tenant à la salubrité et à la tranquillité publique
- Opérations partenariales avec la Police Nationale, d'autres partenaires et mise en place d'un C.L.S.P.D (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) territorial, pour des opérations de sécurité routière
- Missions de formation à l'armement, de statistiques et de gestions de verbalisations, de service d'ordre et de programmation, de CSU, PC radio, d'armurerie ainsi que l'environnement
- Mission d'action de prévention et de sécurité publique avec des unités spé-

cialisées (Brigade Cynophile, Équestre, Maritime et Prévention)

- Gestion du Parc Auto de la Direction de la Police Municipale et de la Sécurité (Agent de Sûreté de la Voie Publique - Parcs et Jardins - Police Municipale)
- Gestion des fournitures de la Direction de la Police et de la Sécurité (Fournitures Impression, bureautique, entretien et effets vestimentaires)

DES ÉQUIPEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS PERFORMANTS

- Lanceurs de Balles de Défense (LBD)
- Pistolet à impulsion électrique (PIE)
- Pistolet semi-automatique Glock 17
- Gilets pare-balles nouvelle génération
- Matraques télescopiques et tonfas
- Caméras piétons à déclenchement automatique lors de la sortie d'arme
- Casques individuel de protection
- Poste de Commandement à disposition
- Bombe lacrymogène

MULTIPLICITÉ DES MOYENS TECHNIQUES

- Véhicules légers (Voitures thermiques et électriques)
- Véhicules aménagés Brigade Cynophile
- Véhicules de type Poste de Commandement Mobile
- Motos
- Scooters : 125 cm³/300cm³
- Vélos en assistance électrique pour la division (VAE) + VTT classique
- Gyropodes types Segway pour l'îlotage du centre ville
- Bateau Patrouilleur de 7m60 et bateau Patrouilleur de 9m60 + 3 canaux de sauvetages légers

PRESTATIONS SOCIALES ET AVANTAGES FINANCIERS

Tickets restaurant

Valeur faciale de 9.50€ (participation de 60% pour l'employeur et de 40% pour l'agent)

Transports

- Carte de libre-circulation RTM (Régies des transports de Marseille) moyennant une participation annuelle pour les catégories B et C de 22.87 €

- Remboursement partiel des titres de transport : participation à la prise en charge des déplacements effectués au moyen de transports publics de voyageurs et de services publics de location de vélos entre le domicile et le lieu de travail

Protection sociale complémentaire

Participation de la ville de Marseille à hauteur de 54 € bruts afin d'aider les agents à souscrire une couverture complémentaire pour la prise en compte des risques « santé » et/ou « prévoyance »

Comité d'action sociale

Association sous statut loi 1901, le CAS permet aux agents de bénéficier de différentes aides et prestations : chèques vacances, prestations enfance : participation aux frais de garde en crèches, dans centres aérés, prestations de loisirs: chèques cinéma, tickets culture, participation voyages etc.

Prime de fin d'année

Elle est versée, sous certaines conditions, chaque année au mois de novembre. Son montant au titre de l'année 2022 était fixé à 1704 € brut. Elle concerne les fonctionnaires permanents en activité le mois de versement.

Rémunération

- Pour les agents de catégorie C, la rémunération brute mensuelle peut varier de 2500 € (Grille indiciaire : 1653,86 brut) au 1^{er} échelon du grade de gardien-brigadier, à 3500 € (Grille indiciaire : 2439,57€ brut) à l'échelon terminal du grade de brigadier chef principal.

- Pour les agents de catégorie B, la rémunération brute mensuelle peut varier de 2800 € (Grille indiciaire : 1726,61 € brut) au 1^{er} échelon du grade de chef de service de PM, à 4500 € brut (Grille indiciaire 2846,97 € brut) sur l'échelon terminal de chef de service principal de 1^{re} classe. Cette rémunération ne tient pas compte des éventuelles astreintes, heures supplémentaires qui peuvent venir s'ajouter à ce montant.

Temps de travail

La durée du temps de travail pour les policiers municipaux :

- 1567 h 30 par an pour les équipes jour
- 1485 h par an pour les équipes nuit

Congés

• Suivant son cycle de travail, l'agent de police municipale peut bénéficier de :

- 25 congés annuels + 22 RTT
- 25 congés annuels + 19 RTT
- 17,5 congés annuels + 17 RTT

Entraînement sportif

L'accès aux équipements sportifs de chaque base est possible hors temps de travail (DOJO) avec assurance individuelle. L'accès gratuit aux piscines de la Ville de Marseille.